

Département de Maine et Loire
Arrondissement de SAUMUR
COMMUNE de BRAIN SUR ALLONNES

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 18 novembre 2025

Convocation du 13/11/2025

Nombre de Conseillers
en exercice : 19

Nombre de Conseillers
présents : 18

L'An deux mille vingt-cinq, le dix-huit du mois de novembre à 20 heures 30, les membres du Conseil Municipal de cette commune se sont réunis au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel des séances, en session ordinaire du mois de novembre, sous la présidence de Monsieur Yves BOUCHER, Maire.

Présents : Mmes et MM. BOUCHER Yves, LEVEQUE Béatrice, LEJEUNE Jacques, PETERS Nathalie, BERGER Ludovic, CHARRIER Sophie, SCHAEFER Virginia, REIGNIER Maxime, MORICEAU Marie-Annick, BOUCHER Annick, TESSIER Dominique, GUÉRÉCHEAU-DESVIGNES Nicolas, DELAUNAY Sébastien, JAMET Amélie, CANONNE Julien, GALLARD Corine, COUINEAU Cyrille et DUDÉ Maïté.

Excusé : M. DUDÉ Guillaume

Secrétaire de séance : Mme PETERS Nathalie

DCM2025-11-131 **Attribution subvention association Espace de Vie Sociale Nord Saumurois – actions enfance jeunesse :**

Acte 7.5.3 : Finances locales – subventions

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que l'association EVS du Nord Saumurois a alerté les sept communes du Pays Allonnais, le conseil départemental et la CAF de Maine et Loire concernant la signification d'une procédure d'alerte initiée par leur commissaire aux comptes en raison de difficultés économiques.

Un déficit prévisionnel de 89 000€ est annoncé pour l'exercice 2025.

Un COPIL s'est réuni le 29 septembre dernier et un prochain aura lieu le 4 décembre. En effet, malgré la volonté de transparence de l'association, la répartition des montants par action n'était pas suffisamment précise.

En février dernier, l'association avait sollicité la commune pour le versement d'une subvention de 35 000€ pour les actions enfance-jeunesse et demandé le versement d'une avance équivalente à celle de 2024. Ainsi par délibération n°2025-02-022 en date du 11 février 2025, le conseil municipal avait pris acte de l'engagement de l'EVS pour l'instauration régulière d'un dialogue de gestion ainsi que pour toute rencontre afin d'argumenter ses demandes et avait accordé une avance de 24 820,00€ sur la subvention 2025 à l'association EVS Nord Saumurois.

Le conseil municipal,

Considérant que les actions gérées par l'EVS entrant dans le cadre de la Convention Territoriale Globale (Relais jeunes, mercredis loisir, petites vacances « île aux enfants – relais juniors 8-12 ans », coordination) et hors CTG pour le CLAS présentent un intérêt pour la commune,

Vu le courrier de la direction de l'association et les comptes fournis,
Après analyse et en avoir délibéré :

- Décide, d'accorder une subvention de 10 720€ à l'association EVS Nord Saumurois dans le cadre de ses actions enfance et jeunesse.

Cette dépense sera imputée à l'article 65748 du budget communal.

Donne tous pouvoirs au Maire et aux Adjointes pour réaliser toutes opérations et signer toutes pièces relatives à l'exécution de la présente délibération.

**Le secrétaire,
Nathalie PETERS**



**Pour extrait conforme.
Le Maire,
Yves BOUCHER**

